

Si vous avez présenté une demande d'indemnisation dans le cadre du PEI ou du MARC du fait de mauvais traitements subis dans un pensionnat, il est stipulé dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens que vous pouvez sauvegarder vos dossiers du PEI ou du MARC au Centre national pour la vérité et la réconciliation (CNVR) à des fins historiques ou à des fins de recherche et d'éducation publique.

Le PEI est le Processus d'évaluation indépendant des demandes d'indemnisation faisant suite à des allégations de mauvais traitements dans les pensionnats. Ce processus fait suite au MARC, l'ancien mode alternatif de règlement des différends.

Quels sont les choix qui me sont offerts en ce qui concerne mes dossiers du PEI ou du MARC?

Vous pouvez:

- Ne rien faire : vos dossiers demeureront confidentiels et seront détruits le 19 septembre 2027.
- En obtenir une copie que vous pourrez conserver ou partager.
- Les conserver au CNVR à des fins historiques ou à des fins de recherche et d'éducation publique.
- En faire une copie pour vous-même et la conserver au CNVR à des fins historiques ou à des fins de recherche et d'éducation publique.

Le choix vous appartient.

Ne signez ce formulaire que si vous voulez conserver vos dossiers du PEI ou du MARC au CNVR.

Ligne d'écoute concernant les pensionnats indiens

Si les expériences que vous avez subies dans les pensionnats indiens sont sources de souffrance ou de détresse, veuillez appeler la ligne d'écoute téléphonique sans frais 24 heures sur 24 :1-866-925-4419.

De quels dossiers est-il question?

- Votre formulaire de demande
- Le compte rendu imprimé de votre témoignage (transcription)
- L'enregistrement de votre témoignage
- La décision rendue au sujet de votre demande

Vos dossiers comprennent votre nom, les renseignements que vous avez fournis dans le cadre du PEI ou du MARC, tout ce que vous avez dit à votre audience, ce que l'adjudicateur a dit à votre sujet dans sa décision et l'indemnité que vous avez reçue. Les mauvais traitements que vous avez subis et la façon dont ils ont affecté votre vie sont consignés dans votre dossier. Des renseignements sur votre santé, votre emploi et vos antécédents criminels, ainsi que d'autres renseignements denature délicate peuvent également y figurer.

Puis-je obtenir une copie de mes propres dossiers?

Oui. Vous pouvez demander une copie de vos dossiers du PEI ou du MARC. Il y a un formulaire distinct pour cela. Vous avez jusqu'au 19 septembre 2027 pour demander une copie de vos dossiers pour vous-même, pour les conserver ou les partager.

Si vous voulez obtenir une copie de vos dossiers, téléphonez à la ligne d'information du PEI au numéro sans frais 1-877-635-2648.

Pourquoi me pose-t-on des questions sur mes dossiers?

En 2017, la Cour suprême du Canada a déclaré que, parce que vos dossiers du PEI ou du MARC sont confidentiels, ils seront automatiquement détruits, à moins que vous ne choisissiez de les conserver au CNVR pour vous-même, à des fins historiques ou à des fins de recherche et d'éducation publique.

Qu'est-ce que le CNVR?

Le CNVR a été créé par la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens pour préserver l'histoire des pensionnats et ses répercussions. Il a la responsabilité de promouvoir la vérité, la compréhension, la réconciliation et la guérison. Le CNVR reçoit des conseils du Cercle des survivants et du Cercle de gouvernance des peuples autochtones. Il est situé à l'Université du Manitoba et les dossiers de la Commission de vérité et réconciliation y sont conservés en permanence.

Comment mes dossiers seraient-ils utilisés au CNVR?

Si vous décidez de conserver vos dossiers au CNVR, vous devez déterminer si l'accès à ceux-ci est restreint ou libre. Dans tous les cas, le CNVR utilisera et communiquera vos dossiers à des fins d'éducation publique et de recherche pour promouvoir la réconciliation. Le CNVR s'engage à utiliser vos dossiers de manière digne et respectueuse et à ne causer aucun tort.

- L'accès restreint à vos dossiers signifie que le CNVR peut utiliser et partager vos dossiers à des fins comme l'éducation du public, mais seulement si le CNVR supprime vos renseignements personnels. On entend par renseignements personnels les renseignements qui vous identifient ou qui pourraient servir à vous identifier. Vos renseignements personnels seront conservés par le CNVR et peuvent être mis à la disposition des chercheurs, mais seulement dans des conditions de stricte confidentialité. Vos renseignements personnels ne seront pas accessibles au public et ne seront pas publiés. Votre famille ne sera pas autorisée à consulter vos dossiers.
- L'accès libre à vos dossiers signifie que le CNVR peut utiliser vos dossiers et vos renseignements personnels, y compris votre nom, à des fins d'éducation et de recherche pour promouvoir la réconciliation, notamment en les communiquant au public (ce qui peut inclure votre famille). Toutefois, le CNVR ne divulguera pas au public certains renseignements personnels, comme votre adresse, votre numéro de téléphone, votre bande ou votre numéro de disque.

Qu'il s'agisse d'accès restreint ou d'accès libre, tous les renseignements qui identifient **d'autres** personnes seront supprimés avant que vos dossiers soient transférés au CNVR afin de protéger leur vie privée.

Avantages et risques

L'avantage de préserver vos dossiers, c'est qu'ils aideront les générations futures à comprendre l'histoire et les répercussions des pensionnats sur les peuples et les collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Si vous optez pour l'accès restreint, vos renseignements personnels demeureront confidentiels, mais il y aura toujours un risque que votre identité soit révélée par erreur. Vous ne pourrez pas déterminer quels chercheurs seront autorisés à consulter vos dossiers. Le CNVR décidera du niveau d'accès accordé aux chercheurs et des conditions de confidentialité à respecter.

Si vous optez pour l'accès libre, vous ne pourrez pas déterminer qui voit vos dossiers ni comment ceux-ci sont utilisés.

Le CNVR décidera si vos dossiers, y compris vos renseignements personnels, doivent être mis à la disposition du public. Vous ne pourrez pas contrôler la façon dont les gens réagissent à cette information et ce qu'ils en font.

Pour l'accès restreint et l'accès libre, le CNVR conservera vos dossiers dans une base de données hautement sécurisée gérée par du personnel dûment formé. Cependant, il y aura toujours un risque d'accès non autorisé à la base de données.

Les restrictions de la présente entente sont permanentes

Les documents archivés au CNVR sont gérés conformément aux lois du Manitoba, notamment la Loi sur le Centre national de recherche pour la vérité et la réconciliation. Vos dossiers ne seront pas divulgués en réponse à des demandes d'accès en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Vos dossiers seront disponibles SEULEMENT si la présente entente le permet. Cette entente est conclue en vertu de l'article 6 de la Loi sur le Centre national de recherche pour la vérité et la réconciliation et est confirmée par une ordonnance du tribunal.

Que faire si je change d'idée au sujet de la conservation de mes dossiers?

Si vous décidez de conserver vos dossiers au CNVR, vous avez le droit de changer d'avis plus tard.

Vous pouvez changer le type d'accès ou annuler tout simplement votre consentement et faire retirer vos dossiers du CNVR. Il est important de comprendre que si vous choisissez l'accès libre et que vous voulez modifier ou retirer votre consentement, il se peut que vos renseignements personnels aient à ce moment déjà été rendus publics.

Si vous changez d'avis, téléphonez à la ligne d'information du PEI au numéro sans frais 1-877-635-2648 ou au CNVR au numéro sans frais 1-855-415-4534.

Avez-vous des questions?

Si vous voulez obtenir de plus amples renseignements sur vos choix ou de l'aide avec ce formulaire, communiquez avec nous :

Ligne d'information du PEI au numéro sans frais 1-877-635-2648, par courriel à <u>MesDocumentsMonChoix@epiqglobal.ca</u> ou en ligne à l'adresse <u>www.mesdocumentsmonchoix.ca</u>

Coordonnées pour l'Assemblée des Premières Nations (APN) :

Demandes d'information par téléphone, sans frais : 1-833-212-2688

Demandes d'information par courriel : <u>iapdesk@afn.ca</u>

Site Web: www.afn.ca

Coordonnées pour Inuvialuit :

Personne-ressource : Gayle Gruben, administratrice de projet Demandes d'information par téléphone : 1-867-777-7018

Courriel: ggruben@inuvialuit.com

Site Web: http://www.irc.inuvialuit.com/

Coordonnées pour Makivik:

Demandes d'information par téléphone, sans frais : 1-800-369-7052 Communications électroniques : http://www.makivik.org/contact/

Site Web: http://www.makivik.org/

Coordonnées pour Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) :

Demandes d'information par téléphone, sans frais :

Bureau d'Iqaluit : 888-646-0006

Bureau de Rankin Inlet: 888-236-5400

Demandes d'information par courriel : <u>questions@tunngavik.com</u>

Site Web: http://www.tunngavik.com/

Si vous voulez en apprendre davantage sur le NCTR, communiquez sans frais avec le NCTR au 1-855-415-4534, par courriel à NCTRrecords@umanitoba.ca ou en ligne à l'adresse www.NCTR.ca

Mes dossiers, Mon choix

Consentement à la conservation des dossiers du PEI ou du MARC à des fins d'accès restreint ou libre au Centre national pour la vérité et la réconciliation

Si vous choisissez de conserver vos dossiers au CNVR, veuillez signer le formulaire de consentement ci-dessous, inscrire vos coordonnées à la page suivante et retourner les deux pages remplies.

Mon consentement			
J'AI LU CE FORMULAIRE (7 pages) ou on me l'a lu.			
JE COMPRENDS QUE je n'ai pas besoin de signer ce formulaire à moins de vouloir conserver mes dossiers au CNVR. Si je ne signe pas ce formulaire, mes dossiers demeureront confidentiels jusqu'au 19 septembre 2027. Ils seront alors détruits.			
JE CHOISIS de conserver une partie ou la totalité de mes dossiers du PEI ou du MARC au CNVR à des fins d'accès restreint ou libre, comme indiqué :			
Veuillez cocher UN niveau d'accès que vous choisissez de donner à chaque type de dossier.			
Ma demande d'indemnisation	accès restreint	accès libre	
La transcription de mon témoignage	accès restreint	accès libre	
L'enregistrement de mon témoignage	accès restreint	accès libre	
La décision liée à mon indemnité	accès restreint	accès libre	
Signature Date mois/jour/année			
[Si ce formulaire est signé au moyen d'une marque, un témoin doit remplir cette partie.] J'Al LU ce formulaire à la personne qui a fait la marque ci-dessus en ma présence et qui m'a confirmé qu'elle comprend ce consentement.			
Signature Nomimp	rimer Date	ois/jour/année	

Ligne d'écoute concernant les pensionnats indiens

Si vous décidez de conserver vos dossiers au CNVR, nous avons aussi besoin de vos coordonnées ci-dessous afin de pouvoir identifier vos dossiers. Si nous devons communiquer avec vous par la poste, nous utiliserons une enveloppe vierge.

Mes renseignements		
Prénom Nom de	· famille	
Nom utilisé au pensionnat, nom de jeune fille et autres noms sous lesquels vous êtes connu(e)		
Date de naissance	Numéro de dossier (si vous le connaissez)	
mois/jour/année		
Adresse postale	Province/Territoire	
Courriel (facultatif)		
Numéro de téléphone (vous pouvez en donner plus d'un)	Pouvons-nous laisser des messages? ☐ Oui ☐ Non	

Par la poste : Mes Documents, Mon Choix

CP 507 SUCC B Ottawa (Ontario)

K1P 5P6

Par courriel : MesDocumentsMonChoix@epiqglobal.ca

Par télécopieur : (866) 262-0816